AUXILIA
Groupe SOS

SCHÉMA DIRECTEUR DES ENERGIES DE LA DORDOGNE

# « Développer des projets d'énergies renouvelables innovants sur son territoire »

13 mars 2025

## Webinaire #3

enogrid
FRANCE NATION VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer
ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
SDE 24
Syndicat Départemental d'Energies
Artelys
SOLUTIONS EN OPTIMISATION

# Pour un webinaire en toute sérénité…

## Quelques consignes à respecter

1. N'oubliez pas de **couper vos micros** pendant la présentation pour éviter les interférences et réduire la bande passante
2. La rencontre va être **filmée et enregistrée.** Si vous ne souhaitez pas apparaître au sein de cet enregistrement nous vous invitons à couper **votre caméra pour la durée de la rencontre et vous renommer en anonyme pour ne pas faire apparaître votre identité**
3. Pensez à vous renommer et indiquez vos **Nom Prénom – Communes/EPCI** afin de permettre votre identification lors des échanges
4. N'hésitez pas à **poser des questions directement sur le fil de discussion**
5. Des **temps d'échange** sont prévus entre les interventions, ainsi qu'un temps final avec tous les intervenants et les organisateurs
6. **Les supports présentés** vous seront communiqués à l'issue de la rencontre

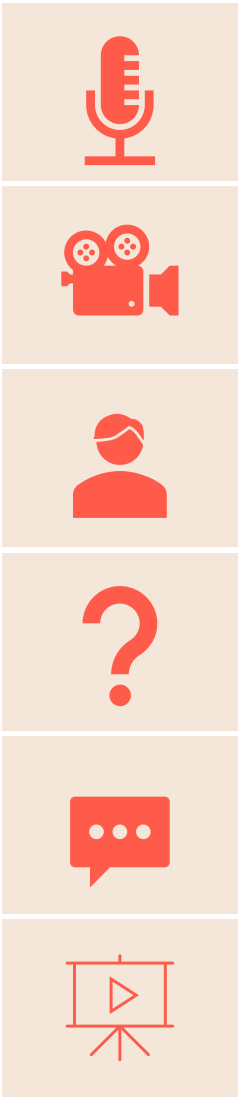

# Programme

N’hésitez pas à poser vos questions dans le fil de discussion !

**10H30** **Le SDED , qu’est-ce que c’est ?** par Jérémy NORGUET, SDE 24

**10H40** **Autoconsommation collective (ACC), passez au circuit court de l'électricité** par Titouan CAVAN, Enogrid

**11H00** **Saint-André-Allas, 1er projet d'ACC en Dordogne** par Jean-Luc DUBOST, Enercip

**11H20** **Les énergies renouvelables citoyennes** par Morgane BÉNARD, Enercoop

**11H40** **Le parc solaire des Faurilles, un projet citoyen à l'initiative de la commune,** par Gérard MARTIN, Maire de la commune de Faurilles

**12H00** **Le prochain (et dernier) webinaire !**

SCHÉMA DIRECTEUR DES ENERGIES DE LA DORDOGNE

# **Le SDED,**
# Où en sommes-nous ?

Jérémy NORGUET, SDE 24

5 minutes

# Schéma Directeur des Energies de la Dordogne

## Comprendre les objectifs du SDED

### Une mission à forts **enjeux**

**Planifier la production et la consommation énergétique du département** au long cours avec pour objectif la **neutralité carbone** du territoire **à horizon 2050**

**Anticiper l'impact de la transition énergétique sur les réseaux énergétiques** : Anticiper les investissements ; Prendre en compte le stockage et les potentiels de flexibilité futurs dans la planification du système énergétique.

### Un schéma directeur des énergies **ambitieux** et **innovant**

**Exploration de plusieurs scénarios** de consommation**;**

Une **production énergétique optimisée** pour chaque couple de scénario ;

L'étude de **l'impact de chaque couple de scénario sur les réseaux** énergétiques.

### Le **développement et la mise à disposition d'un outil** permettant de :

Scénariser la consommation en fonction du **changement climatique** ;

Optimiser **la production** énergétique ;

Modéliser **les réseaux** énergétiques ;

**Suivre les actions** mises en place dans la stratégie énergétique territoriale.

### L'ambition d'aboutir à un **plan d'action** opérationnel

La définition d'un **plan d'action** pour **anticiper l'adaptation des réseaux** du département et les investissements requis

# Planning global de l'élaboration du SDE Dordogne

**Diagnostic énergétique du territoire (consommations, productions et potentiels)**

*Octobre 2024 - Janvier 2025*

**Enquête menée auprès des EPCI**

*Octobre 2024 - Janvier 2025*

**Organisation de 4 webinaires - "Ambassadeurs de la transition énergétiques"**

*Janvier – Avril 2025*

**Elaboration des scénarios de consommation et production**

*Janvier 2025 - Mars 2025*

**Optimisation du mix et étude de l'impact sur les réseaux de distribution**

*Mars 2025 - Septembre 2025*

**Convergence vers un scénario et plan d'action**

*Septembre 2025 – Décembre 2025*

**Validation du schéma en Comité Stratégique**

*Décembre 2025*

Fini | En cours | Pas encore commencé

SCHÉMA DIRECTEUR DES ENERGIES DE LA DORDOGNE

# Autoconsommation collective, passez au circuit court de l'électricité

Titouan CAVAN, responsable marketing produit

enogrid

20 minutes

# Notre expérience

Collectivités, bailleurs sociaux, entreprises, énergéticiens...

Nous travaillons avec **tous types de porteurs de projets,** partout en France

enogrid

Outils et services
pour l'autoconsommation collective

Créé en 2018
38 collaborateurs
Basé à Paris, Orléans et Grenoble

## Nos solutions numériques

110 professionnels utilisent EnoLab ©
90 projets référencés sur Mon énergie collective ©
150 opérations suivies par notre outil EnoPower©

## Notre accompagnement humain

800 personnes formées
230 projets étudiés
110 opérations mises en service

# Qu'est-ce que l'autoconsommation collective ?

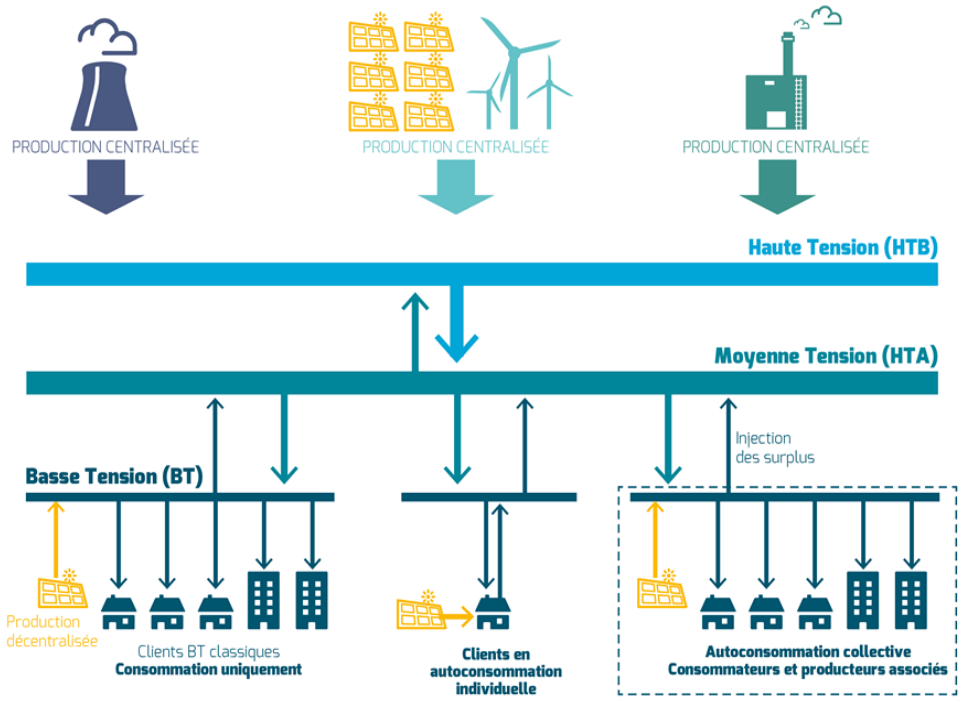


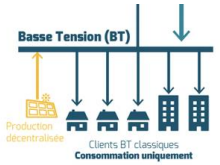


**Revente totale :**

- Production injectée sur le réseau pour vente totale

**Autoconsommation individuelle :**

- Un bâtiment en autoconsommation
- Eventuel surplus injecté sur le réseau pour revente

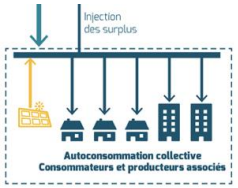


**Autoconsommation collective :**

- Un ou plusieurs producteurs
- Un ou plusieurs consommateurs
- Circuit-court d'électricité à l'échelle locale

# Comment cela fonctionne ?

**Circuit court de l'électricité renouvelable et décentralisée à l'échelle locale**

- Les participants sont regroupés dans une entité unique : la **Personne Morale Organisatrice (PMO)**
- L'électricité est partagée via le **réseau public de distribution**
- Les participants doivent être **proches géographiquement**

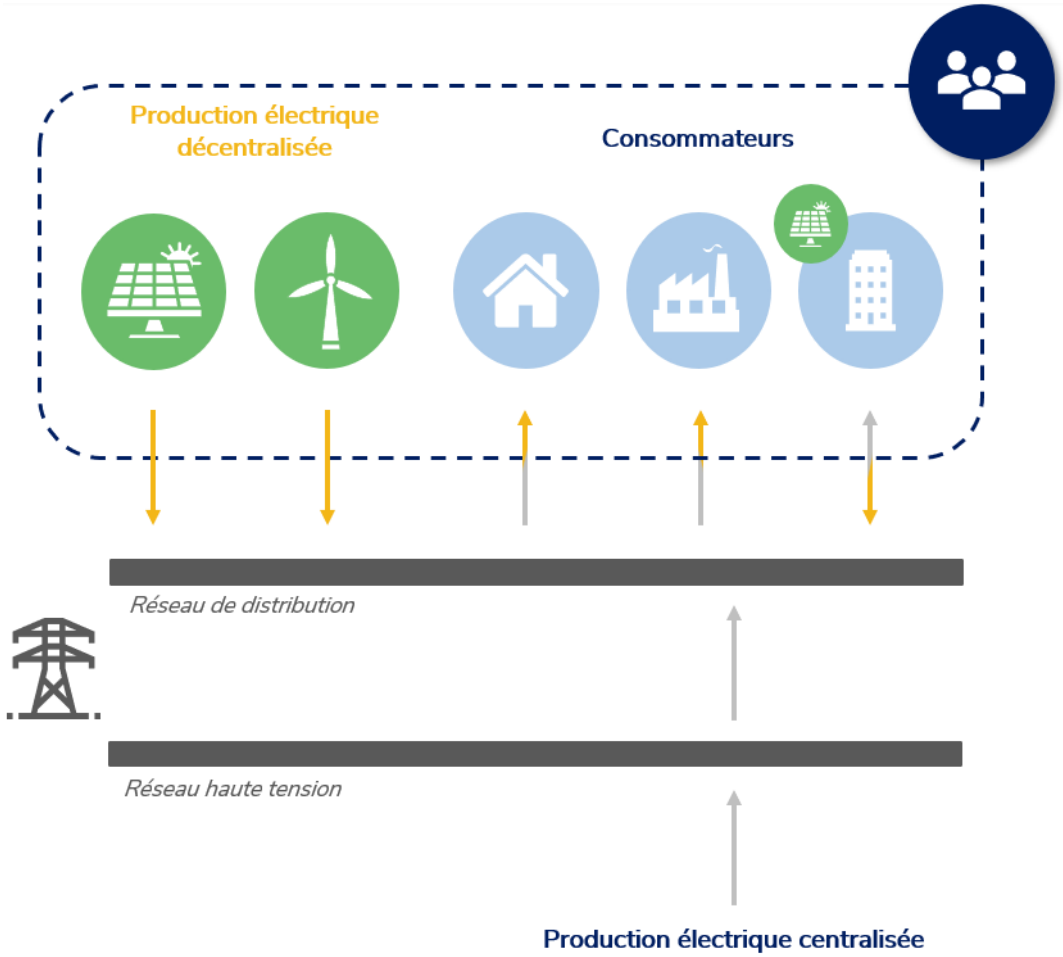

# 3 seuils de puissance d'installation possibles

## France continentale

- ✓ **5 MW** max de production
- ✓ France métropolitaine continentale
- ✓ Réseau BT & HTA si production ENR
- ✓ Territoire d'un unique gestionnaire de réseau

## Zone Non Interconnectée

- ✓ **0,5 MW** max de production
- ✓ Zone Non Interconnectée
- ✓ Réseau BT & HTA si production ENR
- ✓ Territoire d'un unique gestionnaire de réseau

## Dérogatoire

- ✓ **10 MW** max de production
- ✓ Un des participants est une commune ou un EPCI
- ✓ L'ensemble des participants sont des organismes publics, des SEM ou des privés exerçant une mission de service public
- ✓ L'ensemble des participants sont sur le territoire de l'EPCI participant, ou de l'EPCI auquel adhèrent les communes participantes
- ✓ Réseau BT & HTA si production ENR
- ✓ Sur dérogation auprès du Ministère

# 3 périmètres géographiques possibles

## Urbain

- ✓ **2 km** max entre les participants
- ✓ Communes urbaines (1 & 2 INSEE*)
- ✓ Territoire d'un unique gestionnaire de réseau

## Péri-urbain

- ✓ **10 km** max entre les participants
- ✓ Communes péri-urbaines et rurales (3, 4, 5, 6 & 7 INSEE*)
- ✓ Territoire d'un unique gestionnaire de réseau
- ✓ Sur dérogation auprès du Ministère

## Rural

- ✓ **20 km** max entre les participants
- ✓ Communes rurales (5, 6 & 7 INSEE*)
- ✓ Territoire d'un unique gestionnaire de réseau
- ✓ Sur dérogation auprès du Ministère

**Dérogation pour les entités publiques ? (en attente de clarification DGEC)**

Si un des participants est une commune ou un EPCI, que l'ensemble des participants sont des organismes publics, des SEM ou des privés exerçant une mission de service public, et sont sur le territoire de l'EPCI participant, ou de l'EPCI auquel adhèrent les communes participantes**

**ACC possible sur tout le territoire de l'EPCI ?**

** Arrêté du 21 février 2025

* https://www.insee.fr/fr/information/6439600

# 3 typologies d’opération d’autoconsommation collective

**Opération patrimoniale**

**Une même entité partage de l’électricité sur ses bâtiments**

Exemple : une collectivité produit de l’électricité sur son gymnase et partage sa production sur sa mairie, école…

**Opération ouverte**

**Une entité vend sa production d’électricité à des tiers**

Exemple : une entreprise produit de l’électricité sur son bâtiment et partage son surplus de production à l’entreprise voisine

**Opération sociale**

**Un bailleur social partage son électricité avec ses locataires**

Exemple : un bailleur social produit de l’électricité sur une résidence et partage sa production avec les locataires de la résidence

# Principe opérationnel

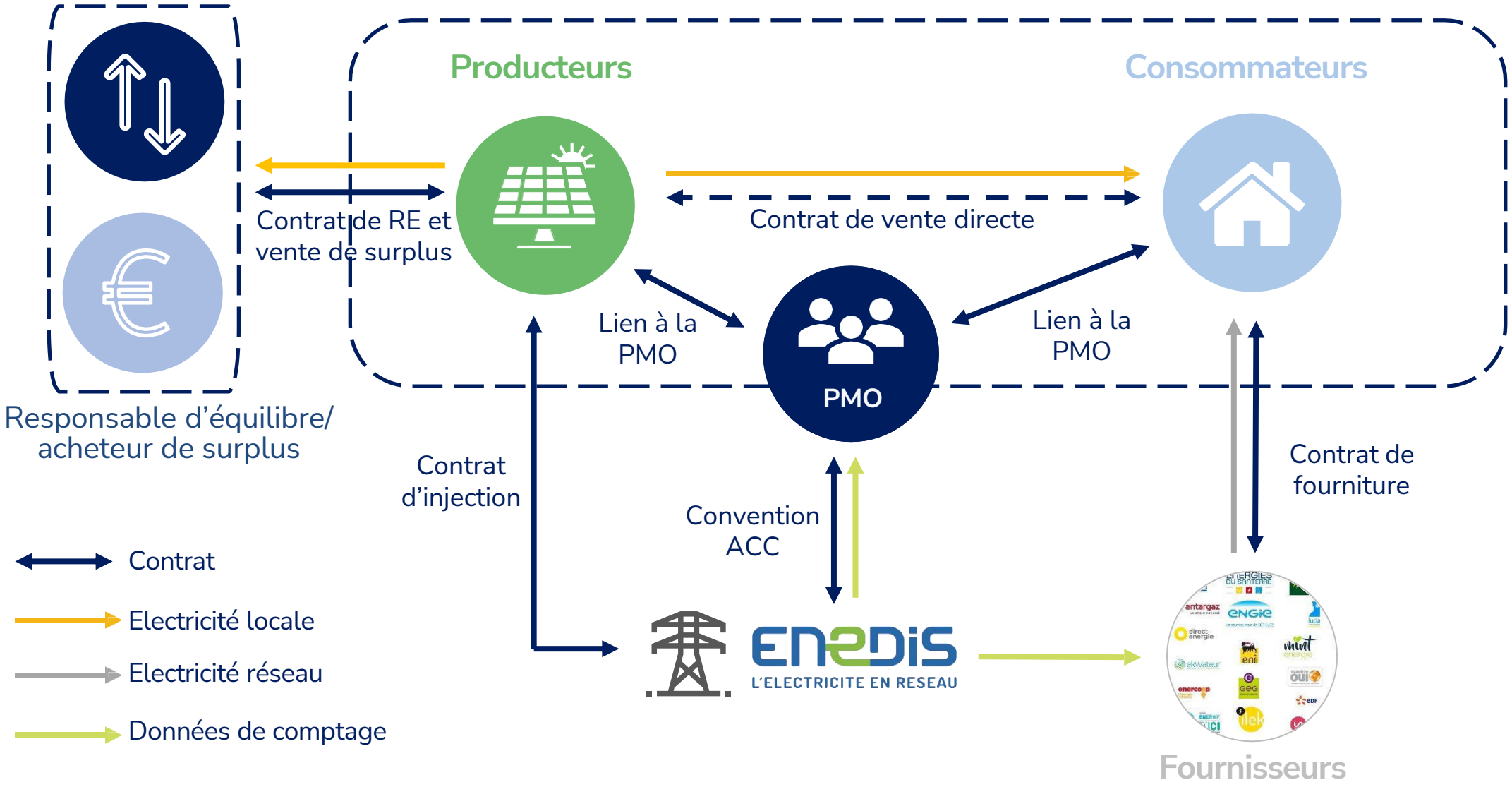

# La valorisation d’un kWh autoconsommé

***pour une centrale > 1MW***

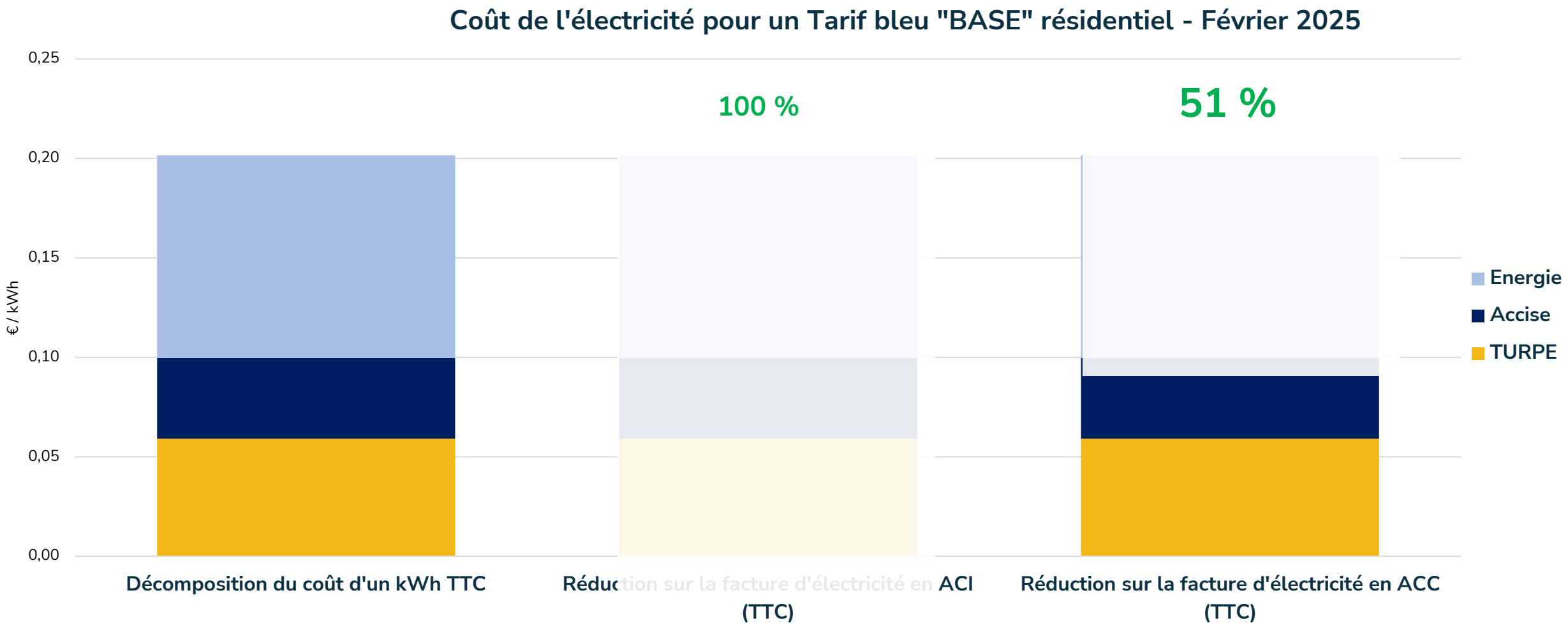

# La valeur d’un kWh autoconsommé

***pour une centrale < 1MW***

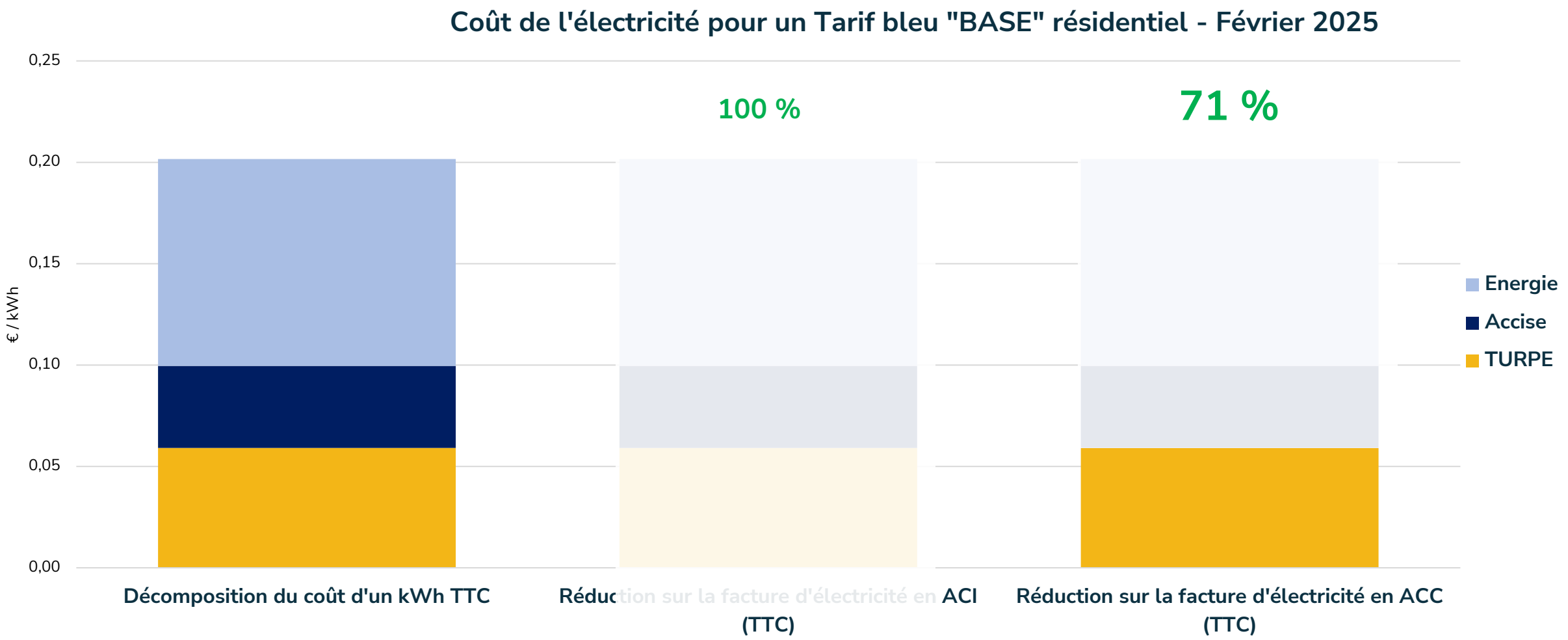

# Contactez-nous !

**Responsable Marketing Produit**

**Titouan CAVAN**

vincent.lenhardt@enogrid.com

07 80 90 89 21

**Chargé d'affaire Nouvelle-Aquitaine**

**Vincent LENHARDT**

vincent.lenhardt@enogrid.com

07 80 90 89 21

enogrid

**Solutions numériques et services**

**pour l'autoconsommation collective**

# Echanges

## Place aux questions et réponses

**Nous répondons à vos questions**
posées dans le fil de discussion

# Dispositif Régional de Soutien à l'Autoconsommation Collective

**Bénéficiaires :** Professionnels du secteur public ou du secteur privé

**Actions éligibles :**

- Opérations d'ACC qui associent différentes personnes morales en tant que producteurs et/ou consommateurs (collectivités, entreprises, citoyens…)
- Etudes d'opportunité, de faisabilité, juridiques, accompagnement de la PMO…

**Taux d'intervention maximal :**

- Etudes de faisabilité : 50 à 70% maximum des dépenses éligibles
- Investissements : 30% à 65% maximum des dépenses éligibles – réduction du coût du MWh final

**Dates de dépôts des candidatures :**
Fil de l'eau

*En cours d'actualisation*

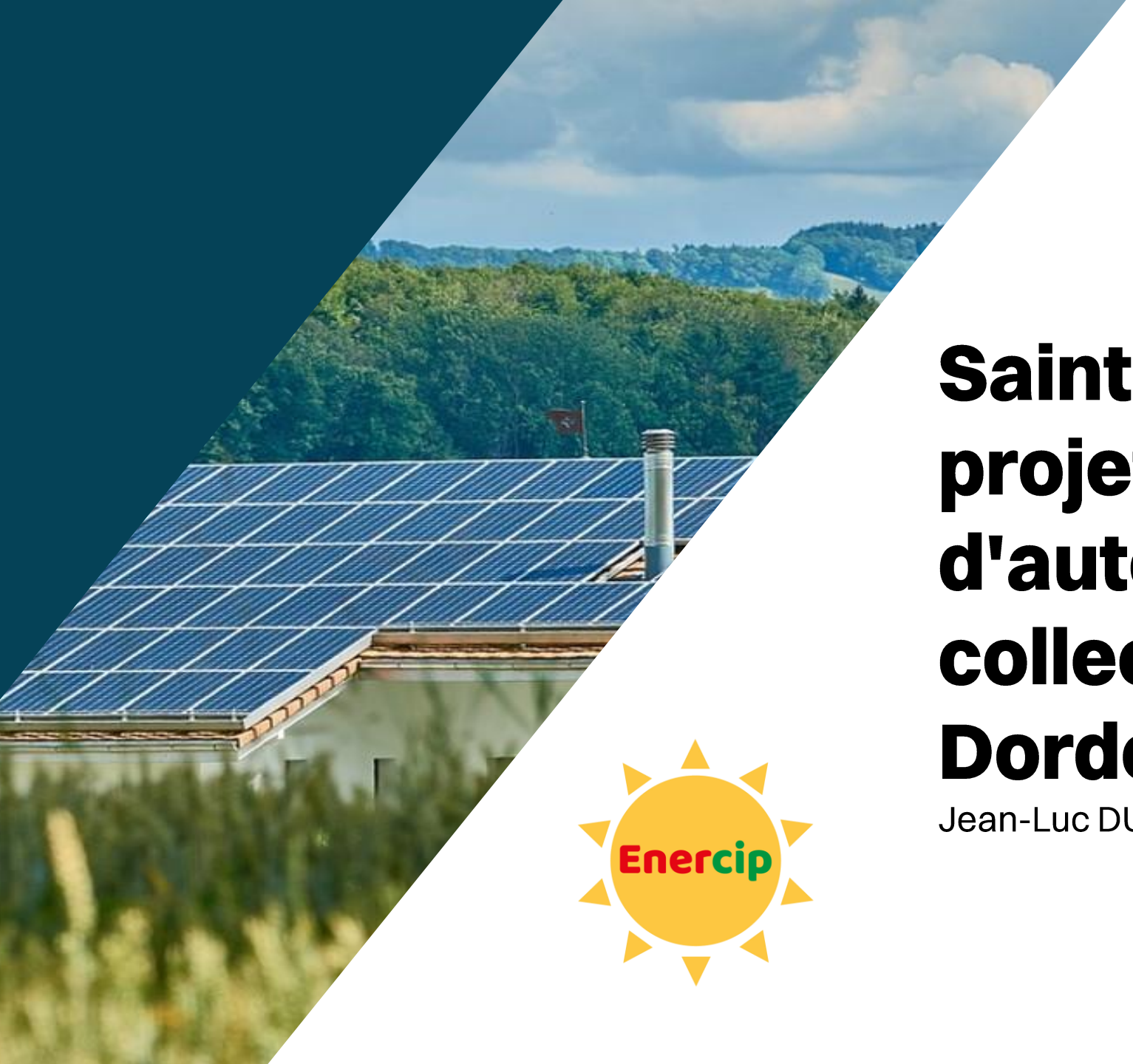

SCHÉMA DIRECTEUR DES ENERGIES DE LA DORDOGNE

# Saint-André-Allas, 1er projet d'autoconsommation collective en Dordogne

Jean-Luc DUBOST

Enercip

20 minutes

# Energies Citoyennes en Périgord

Début 2019, un club de réflexion sur les énergies renouvelables au sein du Collectif Transition Périgord Noir. (CTPN) (6 personnes)

Fin 2019 le club s'émancipe et naît l'association loi 1901 Energies Citoyennes du Périgord (ECP)

Mars 2021 l'association ECP devient la société commerciale ENERCIP SAS

Juin 2023 ENERCIP SAS évolue en SCIC dont les caractéristiques principales sont :

# ENERCIP
# SCIC SAS à capital variable

## Notre capital aujourd'hui

| Catégories de sociétaires<br>Nbre total sociétaires : 63 | Nombre de parts | Pourcentage | Capital en € |
|---|---|---|---|
| Citoyennes—citoyens<br>(56 sociétaires) | 558 | 55,14 % | 27 900 |
| TPE—PME<br>(4 sociétaires) | 114 | 11.26 % | 5 700 |
| Collectivités territoriales (3 sociétaires)<br>Dont le Département 24 | 340 | 33,60 % | 17 000 |
| Total au 1er février 2025 | 1012 | 100 % | 50 600 |

Promu par

# ENERCIP

## Caractéristiques techniques des deux 1ères centrales mises en place

| Communes concernées | Sites d'Implantation | Puissance kWc | Production annuelle attendue KWh | CA garanti attendu en vente totale à EDF OA |
|---|---|---|---|---|
| **Saint-André-Allas** | Toiture Salle des fêtes | 29 | 32 430 | 4 482 |
| **Marcillac-St-Quentin** | Toiture stabulation Gaec le Mas Bas | 212.5 | 230 000 | 29 601 |
| **Total** | | 240.1 | 262 400 | 34 083 |

Nos partenaires en ces opérations :
FERMES DE FIGEAC, INTECH, COB&PAILLE, ETS FAURE, ETS DUVERT, ETS DAVIDOU. APAVE, CONSUEL ;
Me Violaine POUSSOU. Cabinet d'avocats BRUN et CESSAC Paris ;
ENEDIS, interlocuteur privilégié des collectivités : Pascal OUAGNE
Coordinateur collectivité : Dominique THIBART, Jean-Jacques ALBIE, adjoints au Maire Patrick SALINIE
Coordinateurs GAEC : Gilles et Pierre Trémouille, Paul Galinat.

# ENERCIP
# Société Coopérative d'Intérêt Collectif

## Coût des deux premières centrales

| Sites | Coût HT<br>Études technique ou juridique | Renforcement de<br>Charpente HT | Raccordement ENEDIS HT | Installations HT<br>Modules + onduleurs | Coût total HT |
|---|---|---|---|---|---|
| Saint-André-Allas | 1 600<br>(Etude de structure)<br>450<br>(Bureau de contrôle) | 5 171 | 3 176 | 34 079 | 44 476 |
| Marcillac-St-Quentin | 700<br>Frais notarié | 27 000 | 8 774 | 157 074 | 193 548 |
| Total | 3 100 | 32 025 | 11 941 | 191 153 | 238 024 |

# ENERCIP
# Société Coopérative d'Intérêt Collectif

## Le financement de ces deux centrales

| **Ressources** | HT |
|---|---|
| Aide Ademe-Région sur étude de structure | 1120 |
| Aide Région à la mobilisation citoyenne | 12 000 |
| Prêt BPACA  sur Marcillac-St-Quentin | 173 951 |
| Prêt BPACA sur Saint-André-Allas | 25 855 |
| Fonds propres  ENERCIP mobilisés | 25 098 |
| Total | 238 024 |

Promu par

Région Nouvelle-Aquitaine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

# Mise en service le 5 juin 2024 Saint-André-Allas  29 kWc – 25 kVa

# Mise en service le 15 juillet 2025 Marcillac (le Mas) 212,5 kWc – 175 kva

Enercip

MARCILLAC
SAINT QUENTIN

# Energies Citoyennes en Périgord

Le futur : poursuivre notre objectif d'éducation populaire et de sensibilisation à la transition énergétique, par des réunions publiques d'abord  sur le territoire des collectivités partenaires

Continuer de développer des microcentrales photovoltaïques - de 36 à 500 kWc en toitures, ou 250 à 300 kWc au sol voire plus si terrains éligibles et en partenariat avec FNE et la LPO.

Sur du foncier privé

Sur du foncier public

**Développer des boucles d'autoconsommation collective.**

# Energies Citoyennes en Périgord

Pourquoi s'engager aujourd'hui sur des opérations d'autoconsommation collective ?

Parce que cela correspond politiquement à notre vision d'un système de production d'électricité diffus et décentralisé

Parce que cela ressort d'une écologie non pas punitive mais profitable et bénéfique

Parce que c'est une bonne façon de faire en sorte que la société civile s'approprie la transition énergétique indispensable mais loin d'être gagnée

Parce que c'est le circuit le plus court et le plus pertinent entre production et consommation

Parce qu'en consommant localement une électricité produite localement nous développons une forme de solidarité sur le territoire et créons du lien social

Enfin parce que, pour la part des kWh que nous pouvons produire et partager, nous sommes en capacité, partant d'un prix du kWh raisonnable, d'assurer une visibilité sécurisante de son évolution dans la durée

# Contexte de l'émergence de l'idée d'autoconsommation collective à Saint-André-Allas

Evolution de la Loi évoquée précédemment, autorisant et définissant le cadre à l'intérieur duquel ce type de projet pouvait voir le jour. (ordonnance n°2016-1019 du 27 juillet 2016, ratifiée par la loi n°2017-227 du 24 février 2017, complétée par le décret n° 2017-676 du 28 avril 2017)

Explosion des prix de l'électricité entre 2020 et 2023. Pic le 30 août 2022 à 743,84€ du MWh, soit 74,3 centimes d'€ HTT le kWh et le traumatisme qui s'ensuivit

Saint-André-Allas, malgré le groupement et le bouclier tarifaire, prix moyen pondéré de 24,36 c€ HTT le kWh
ENERCIP pouvait faire mieux et sécuriser une partie du budget électrique de la commune

D'après nos estimations, ENERCIP était en capacité de fournir à peu près 30 % de la consommation des 5 principaux bâtiments communaux, ce qui représentait 80 à 85 % de la production.

# Contexte de l'émergence de l'idée d'autoconsommation collective à Saint-André-Allas

Présentation des grands principes de l'autoconsommation collective devant le conseil municipal

Monsieur le Maire, ses adjoints et tout le conseil municipal, se sont rapidement déclarés intéressés

Par ce modèle innovant de valorisation de l'électricité produite sur le territoire communal.

Par la possibilité d'accéder ainsi à une énergie renouvelable d'origine parfaitement connue

Par la perspective d'économies probables sur le budget électrique, sinon dans l'immédiat, très vite à court terme, avec un tarif de départ de 15,5 c€ HTT

Par la visibilité sécurisante sur l'évolution d'une partie de ce budget dans le temps long, particulièrement bienvenue en ces temps où l'incertain le dispute à l'aléatoire quant aux évolutions tarifaires

Par la perspective à court et moyen terme d'accueillir d'élargir la boucle en intégrant davantage de consommateurs et de producteurs

# Contexte de l’émergence de l’idée

## Contexte de l’émergence et du développement de l’idée d’autoconsommation collective à Saint-André-Allas

Importance de l’arrêté appelé S21 pour la sécurité du modèle économique, autorisant la vente du surplus de ces opérations à EDF OA dans certaines conditions. Un argument rassurant pour les banques.

Hélas ce parapluie du S21 pourrait s’envoler dans les tempêtes budgétaires ou voir son efficacité considérablement réduite,

En revanche, paradoxalement, de nouvelles dispositions votées dans la loi de finance 2025 permettent de redonner un peu d’air à l’ACC : l’exonération de droit d’accise pour les consommateurs inclus dans une boucle d’autoconsommation collective.

Il n’en reste pas moins que tous les porteurs de projets en ACC sont appelés à encore plus de rigueur,

- à veiller à ce que les coûts de production soient au plus bas pour proposer les tarifs les plus attractifs
- à travailler de sorte à réduire les surplus , soit à tendre vers un taux d’autoconsommation de 100 %.
- à accentuer leurs efforts de vulgarisation du modèle et d’explication auprès des banques

# Energies Citoyennes en Périgord

Arrêté du 21 novembre 2019 fixant le critère de proximité géographique de l'autoconsommation collective étendue

**Version en vigueur au 12 février 2025**

**Article 1 bis**

**Modifié par Arrêté du 19 septembre 2023 - art. 1**

La personne morale organisatrice d'un projet d'autoconsommation collective étendue peut saisir le ministre chargé de l'énergie d'une demande motivée en vue d'obtenir une dérogation au critère de distance prévu à l'article 1er.

Cette dérogation peut être accordée à tout projet d'autoconsommation collective étendue dont l'ensemble des producteurs et des consommateurs participants sont situé exclusivement sur une ou plusieurs communes rurales ou périurbaines du territoire métropolitain continental dans la limite d'une distance séparant les deux participants les plus éloignés de dix kilomètres.

Pour les projets d'autoconsommation dont l'ensemble des producteurs et des consommateurs participants sont situés exclusivement sur une ou plusieurs communes rurales, la dérogation est accordée à tout projet en faisant la demande motivée et répondant aux critères du présent article et cette distance maximale peut être portée à vingt kilomètres.

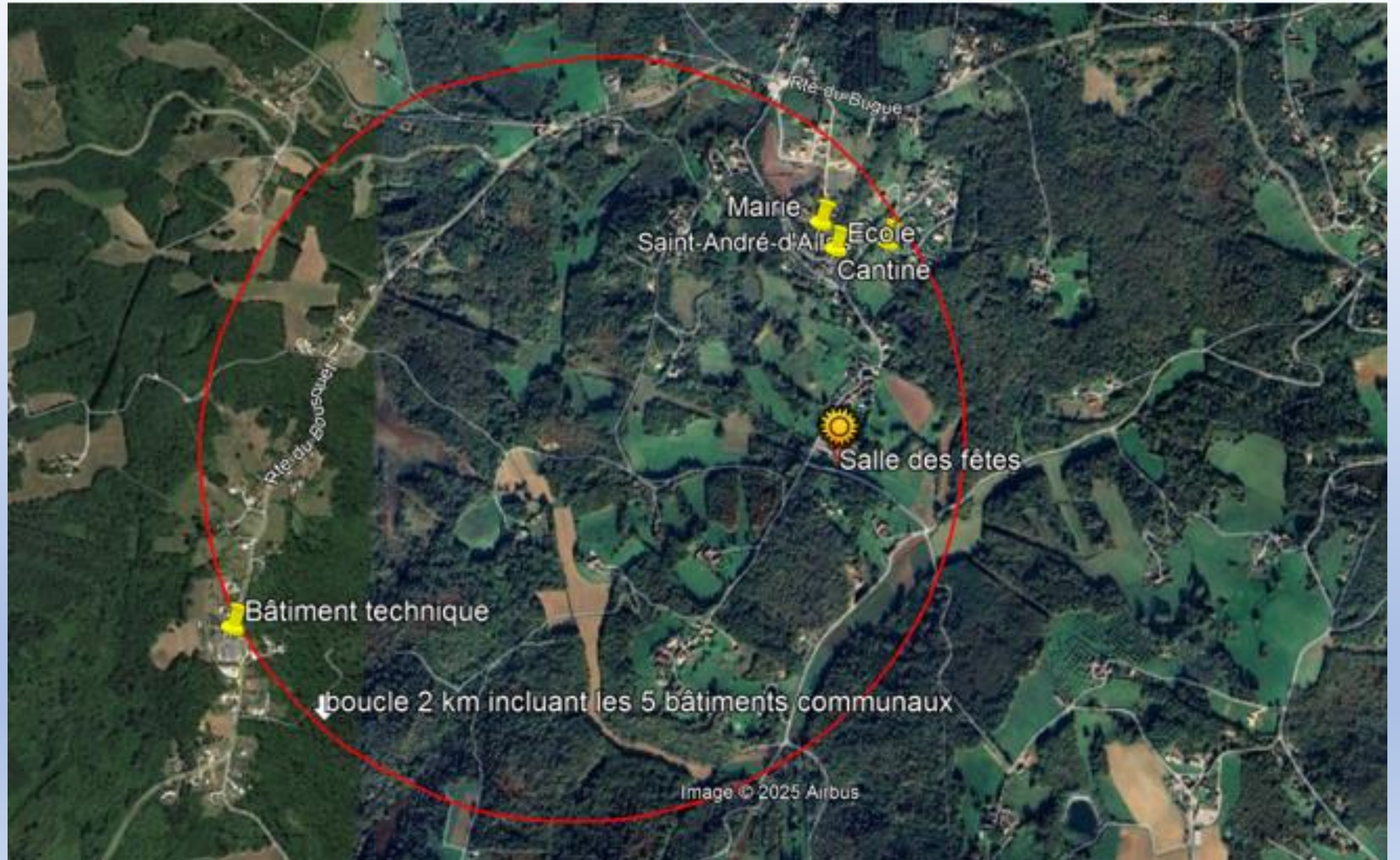
Rte du Bugue
Mairie
Saint-André-d'Allas
Ecole
Cantine
Salle des fêtes
Rte du Bugue
Bâtiment technique
boucle 2 km incluant les 5 bâtiments communaux
Image © 2025 Airbus

Enercip

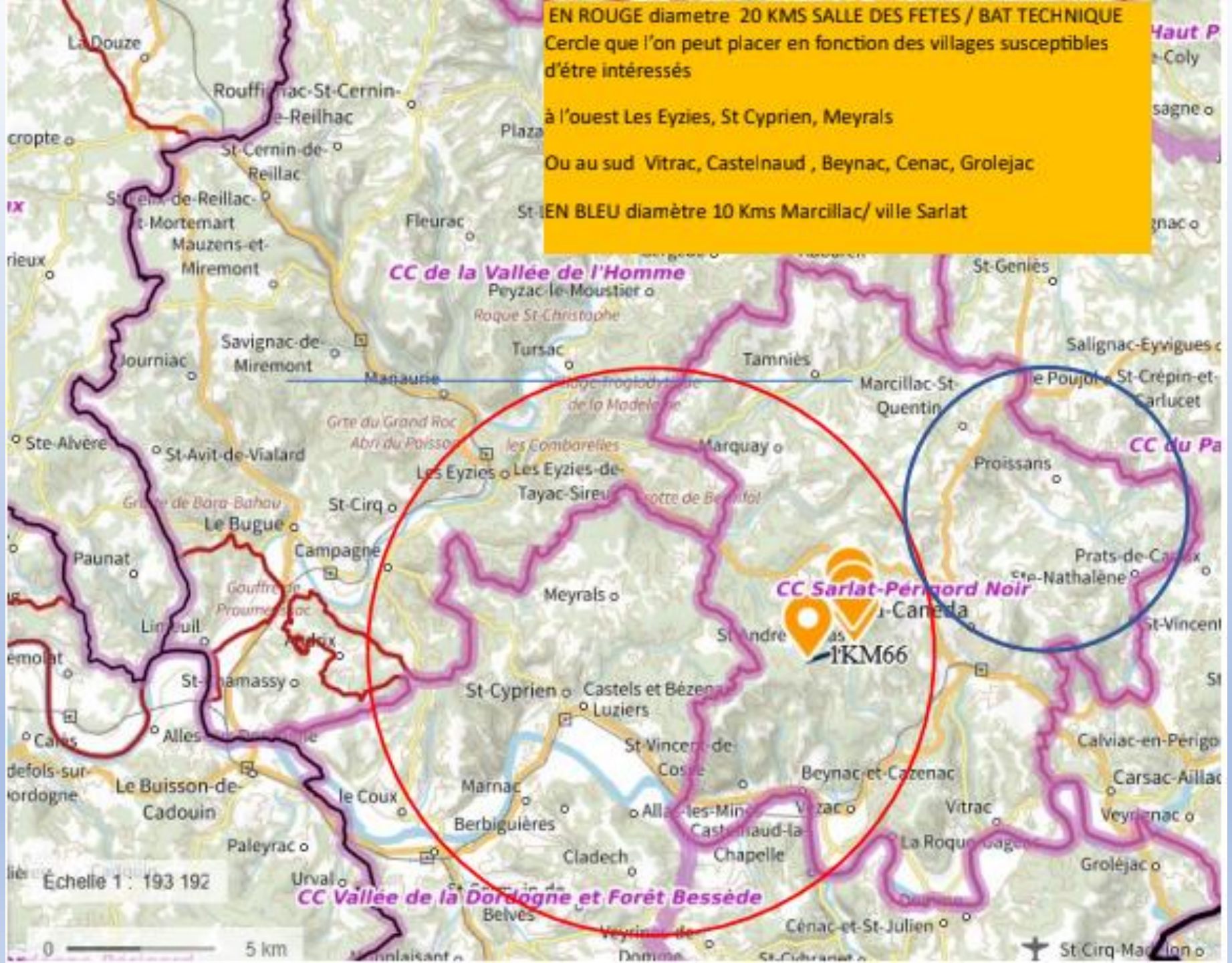
EN ROUGE diametre 20 KMS SALLE DES FETES / BAT TECHNIQUE
Cercle que l'on peut placer en fonction des villages susceptibles d'être intéressés
à l'ouest Les Eyzies, St Cyprien, Meyrals
Ou au sud Vitrac, Castelnaud , Beynac, Cenac, Grolejac
EN BLEU diamètre 10 Kms Marcillac/ ville Sarlat
CC de la Vallée de l'Homme
CC Sarlat-Périgord Noir
CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède
l'KM66
Échelle 1 : 193 192
0
5 km

# Où en sommes-nous à Saint-André-Allas ?

ENERCIP est à la fois productrice et personne Morale Organisatrice (PMO) ainsi que le lui permettent ses Statuts et son objet social.
La Déclaration de Mise en Œuvre d'une Opération d'Autoconsommation Collective a été adressée à ENEDIS

Le règlement intérieur de la PMO comme entité interne à ENERCIP a été validé par notre conseil juridique, le Cabinet d'avocats Associés Brun et Cessac à Paris

Saint-André-Allas a validé sa décision d'intégrer l'opération d'autoconsommation collective proposée par ENERCIP et d'en devenir sociétaire en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 18/12/24 actée par la Préfecture la veille de Noël.  La commune peut maintenant entrer  à ce titre dans la PMO comme participant consommateur

Les documents contractuels suivants ont été validés par notre conseil juridique,

- Document d'informations précontractuelles
- Descriptif tarifaire
- Conditions générales de vente d'électricité ou CGV (adaptées aux collectivités)
- Conditions particulières de vente ou CPV

Les autres documents à caractère juridique nécessaires à la mise en route de l'opération sont des documents dont le modèle est fourni par ENEDIS. Un projet de délibération pour l'approbation du contrat de vente a été vérifié par notre conseil juridique et proposé à la commune.

# Où en sommes-nous à Saint-André-Allas ?

La mise en route de l'opération d'autoconsommation collective de Saint-André-Allas est imminente et nous allons lancer celle de Marcillac-Saint-Quentin

Celle de Saint-André-Allas sera à notre connaissance et d'après les infos d'ENEDIS la première de ce type en Dordogne

Mais non pas en France où on assiste à un déploiement significatif de l'ACC avec

- 77 opérations en service en 2021,
- 149 en 2022,
- 305 en 2023
- et 698 en 2024 !

Communes de Dordogne à vous de jouer, donnez-nous des toitures ENERCIP se chargera du reste.
A son rythme !

# Echanges

## Place aux questions et réponses

**Nous répondons à vos questions**
posées dans le fil de discussion

SCHÉMA DIRECTEUR DES ENERGIES DE LA DORDOGNE

# Les énergies renouvelables citoyennes

enercoop
L'énergie militante
Nouvelle-Aquitaine

Morgane Benard,
Responsable pôle EnR d'Enercoop NA

20 minutes

Parc PV de Faurilles (24) - ©EnercoopNA

# UN ACTEUR COOPÉRATIF

## ENERCOOP NOUVELLE-AQUITAINE

# ENERCOOP NOUVELLE-AQUITAINE
## Coopérative dédiée aux EnR locales & citoyennes

- **Développeur, producteur et fournisseur** d'électricité renouvelable citoyenne à travers son **réseau de coopératives régionales**
- Statut de Société **Coopérative d'Intérêt Collectif**, au fonctionnement transparent et démocratique
- **Enercoop NA** : 15 salarié.es, 10 000 clients, un capital social d'1,3 M€ permettant d'investir dans des projets EnR et apporté par nos 3400 sociétaires
- Un but **non spéculatif et non lucratif**

**Chaque sociétaire est représenté·e**
(consommateur, producteur, salarié, collectivité, partenaires, soutien)

**Une personne = 1 voix**

**Réinvestissement des bénéfices dans le projet**

# ENERCOOP NOUVELLE-AQUITAINE
## Nos activités

### PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

Nous développons et exploitons des moyens de production d'électricité issus des énergies renouvelables

### FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

Via le fournisseur Enercoop et/ou des opérations ACC

### BUREAU D'ÉTUDE TECHNIQUE

Nous accompagnons collectivités, professionnel·le·s et collectifs citoyens dans leurs projets solaires.

# ENERCOOP NOUVELLE-AQUITAINE
# Nos références

## Petits parcs photovoltaïques au sol < 1 ha

- Une vingtaine de parcs en développement / construction / exploitation en partenariat avec des collectifs citoyens (Coopec, et/ou des collectivités (communes de Faurilles (24), Castillonnès (47), CDA de Saintes (17), SEM EnR64,...)

## Parcs photovoltaïques et éoliens de plus grande ampleur

- Projet PV de Candate, sur une ancienne décharge de 10 ha, porté par la mairie de Saint-Paul-lès-Dax (40) et le collectif citoyen TESP
- Projet éolien avec la commune d'Asnières/Nouère (16) en émergence

## Opérations d'autoconsommations collectives

- Projet de Bongraine (17) avec Les Lucioles

Parc PV de Faurilles (24) - ©EnercoopNA

# PRÉSENTATION

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

# ÉLÉMENTS DE CONTEXTE
# LES EnR CITOYENNES

ÉNERGIE PARTAGÉE

On appelle « citoyen » un projet de production d'énergie renouvelable (EnR) qui ouvre majoritairement **son capital** au financement collectif et **son pilotage** aux acteurs locaux, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.

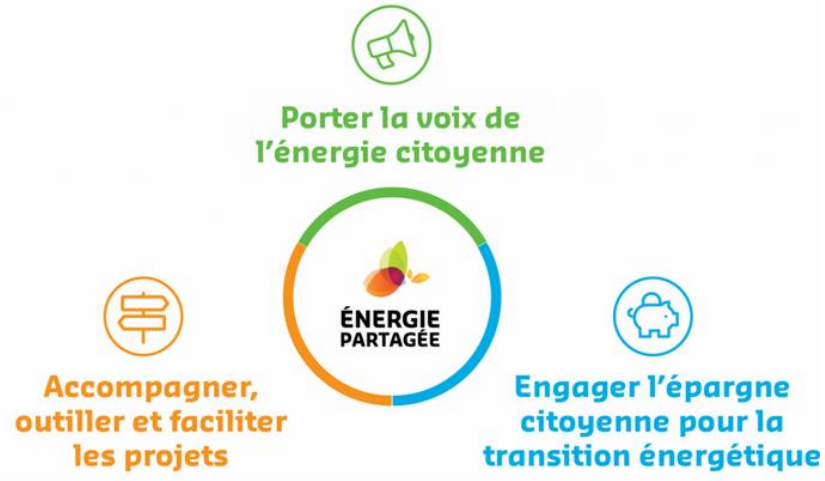


Cirena

enercoop
L'énergie militante
Nouvelle-Aquitaine

# ÉLÉMENTS DE CONTEXTE
## LES EnR CITOYENNES

ÉNERGIE PARTAGÉE

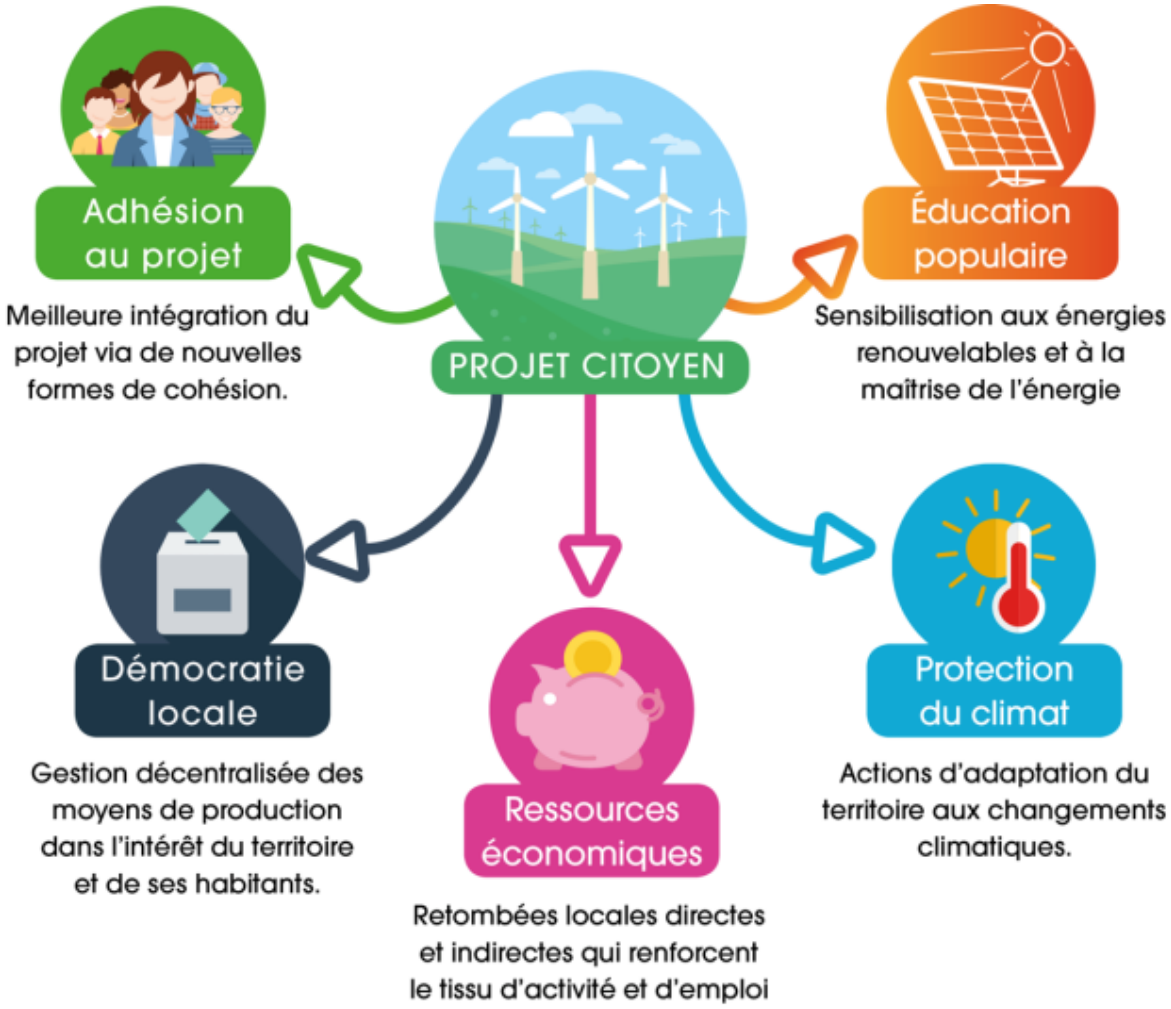

# ÉLÉMENTS DE CONTEXTE
## LES EnR CITOYENNES

ÉNERGIE PARTAGÉE

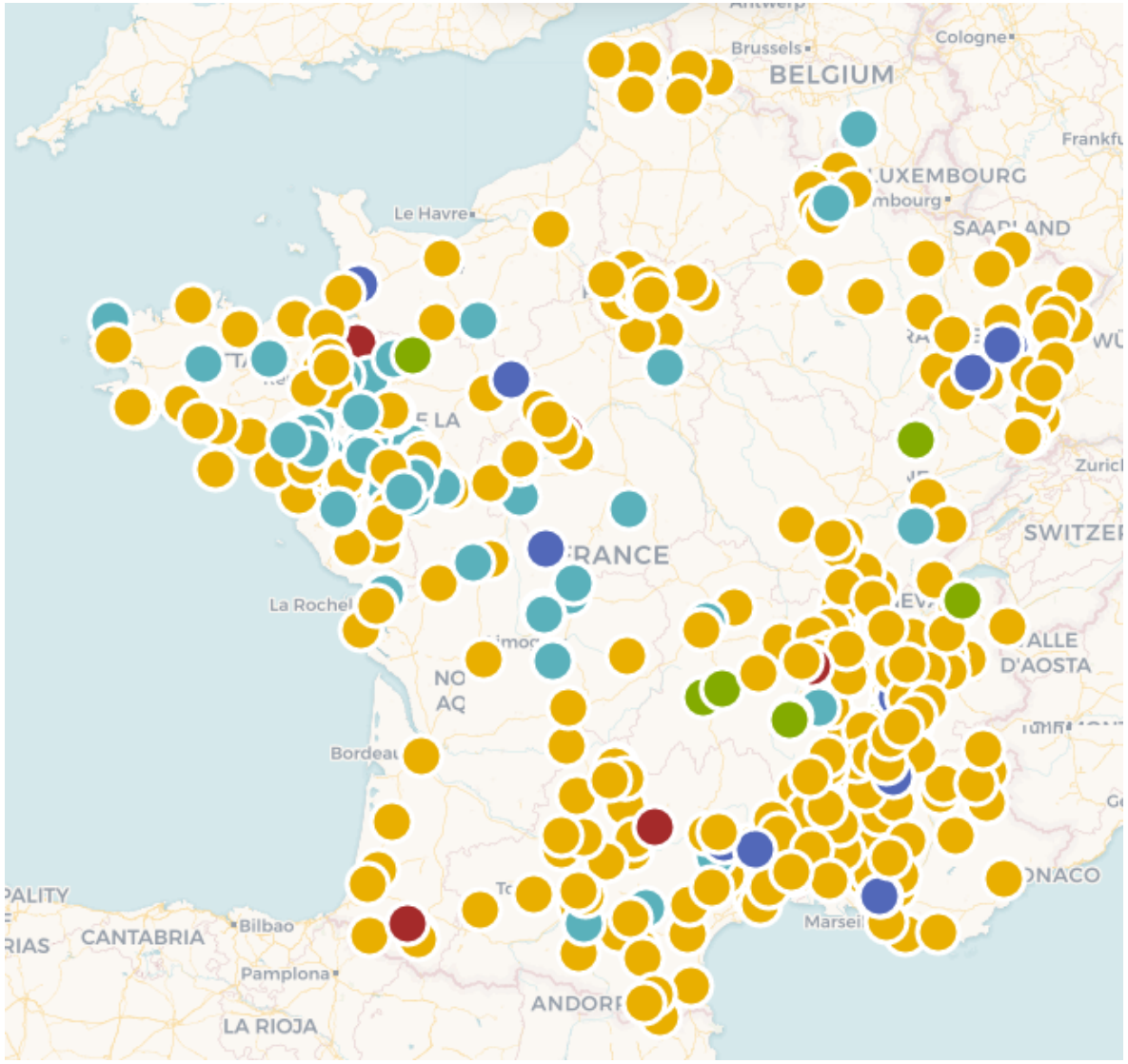


**400 Projets citoyens d'énergie renouvelables**

Produisant près de 1623 GWh/an, équivalent à la consommation électrique de 1 409 700 personnes *(hors chauffage et eau chaude)*

- Bois énergie
- Eolien
- Méthanisation
- Hydroélectricité
- Solaire photovoltaïque

# ÉLÉMENTS DE CONTEXTE
# LES PETITS PARCS SOLAIRES AU SOL

## Un impact environnemental et paysager minimisé :

- Faible emprise au sol : moins d'un hectare
- Terrains dégradés (friches, carrières, anciennes décharges…) encore identifiables
- Meilleure intégration paysagère

## Une échelle locale et décentralisée :

- Privilégier plusieurs petits parcs au sol, aux mains de plusieurs collectivités
- Production équivalente à la consommation d'une commune rurale
- Réplicabilité (temps de développement de 1,5 – 2 ans)

Mais un modèle économique plus contraint

Construction du parc PV de Faurilles (24) - ©EnercoopNA

# DIFFÉRENTS MONTAGES POSSIBLES
# EN CO-DÉVELOPPEMENT / CO-FINANCEMENT

- **À Faurilles, nous développons et investissons en propre** : valorisation de petits terrains dégradés et délaissés (<0,5ha) avec des petits parcs solaires financés, développés et exploités par Enercoop Nouvelle-Aquitaine

- **Nous développons et investissons aussi <u>avec</u> les collectivités** : montage de projet aux côtés d'Enercoop Nouvelle-Aquitaine et des acteurs du territoire pour co-développer un grand parc solaire au sol (> 2ha) ou une grappe de plusieurs projets (< 1 MWc)

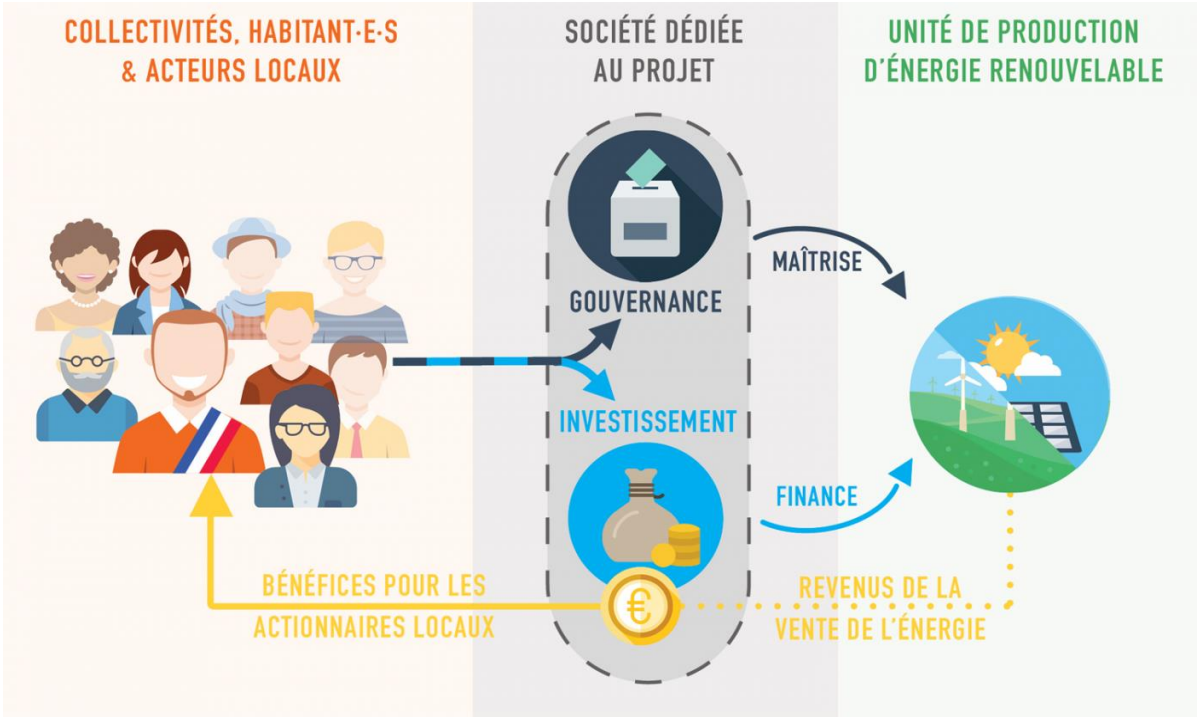


⟶ Une collectivité détentrice de la compétence énergie peut détenir jusqu'à 50 % de la société de projet, et s'associer à des acteurs privés / locaux, type Enercoop NA, un collectif citoyen...

# MERCI !

**CONTACTS :**


**› Morgane BENARD**
**Responsable pôle EnR d'Enercoop NA**
morgane.benard@enercoop.org

**› Gérard MARTIN**
**Maire de Faurilles**
mairie.faurilles@wanadoo.fr


enercoop
L'énergie militante
Nouvelle-Aquitaine

# Echanges

## Place aux questions et réponses

**Nous répondons à vos questions**
posées dans le fil de discussion

SCHÉMA DIRECTEUR DES ENERGIES DE LA DORDOGNE

# Retour sur un projet de parc solaire citoyen à l'initiative de la commune

Gérard MARTIN, maire de la commune des Faurilles

20 minutes

# LE PARC SOLAIRE DE FAURILLES EN DORDOGNE (24560)

enercoop
L'énergie militante

# LA COMMUNE DES FAURILLES (40 HABITANT.ES)

La mairie de Faurilles a initié ce projet d'installation de parc photovoltaïque au sol sur un terrain communal laissé à l'abandon sur le lieu-dit la Mailleraie. Aujourd'hui, le commun bénéfice de la totalité de la production.

- **Localisation :** lieu-dit la Mailleraie, sur la commune de Faurilles (24)
- **Propriétaire du terrain :** Commune de Faurilles
- **Choix du site :** terrain abandonné, initialement dédié à un projet de logements touristiques puis racheté par la commune afin de le valoriser et financer son entretien
- **Propriété**: ENERCOOP est propriétaire de la centrale

*Signature d'un bail emphytéotique de 30 ans le 03/08/2023 qui prévoit la mise à disposition du terrain avec paiement de loyer (500€/an)*

# UN PROJET À L'INITIATIVE DE LA COMMUNE

- **2017** : Projet de camping privé sur le terrain, finalement abandonné
- **2018** : un premier projet photovoltaïque de 2 hectares a été envisagé, mais celui-ci a été abandonné du fait des nombreux enjeux environnementaux sur le site.
- **2019** : Rencontre avec Enercoop Bordeaux, signature d'un bail emphytéotique sur 30 ans
- **2020** : Réalisation des études environnementales par le BET Encis Environnement
- **2022**: Déclaration Préalable validée
- **2023** : Début de la construction du parc solaire jusque début 2024
- **2024** : Le parc est raccordé au réseau par Enedis et mis en service le 8 mars 2024 (inauguration le13 avril 2024)

# CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Installation :** 460 panneaux photovoltaïques, clôture grillagée et poteaux en bois, réserve souple incendie
- **Puissance installée :** 248,4 kWc
- **Production estimée :** 270 MWh / an, soit l'équivalent de 150 % des consommations électrique de la commune, de ses habitant·e·s et agriculteur·rice·s en 2021
- **Surface de l'installation :** env. 2000 m² (1200 m² de panneaux)
- **Système de fixation de l'installation solaire :** micro-pieux
- **Intégration paysagère :** terrain en pente, une haie est envisagée
- **Investissement :** 275 000 € (100% Enercoop-Aquitaine)
- **Durée d'exploitation :** 30 ans

# LA PROPOSITION :

## UN 2ème PARC SOLAIRE, VOISIN DU PREMIER

**Développeur du projet : coopérative Enercoop Nouvelle-Aquitaine**

**750 kWc installés**

**Une emprise < à 9 000 m²**

**≈ 800 MWh / an**

**Vente de l'électricité aux consommateurs locaux & au fournisseur Enercoop (sur 30 ans)**

**≈ 750k € d'investissement**

**Portés par la commune de Faurilles & par Enercoop Nouvelle-Aquitaine & par un collectif citoyen (Enercip?)**

# LE PROJET « PARC SOLAIRE DE LA MAILLERAIE » À FAURILLES : choix du site et caractéristiques

## CHOIX DU SITE

- Le site a déjà fait l'objet d'un premier parc solaire (porté par Enercoop Nouvelle-Aquitaine). La Mairie souhaite pouvoir porter à son tour un deuxième parc solaire, de la même ampleur, qui puisse bénéficier aux acteurs du territoire.
- Les différentes spécificités du site (bois de 19ha au nord, zone humide du Noël au sud, zonage Ut) ont déjà fait l'objet d'une analyse de la part du comité technique des EnR en 2022 : **il en ressort qu'un projet de ce type est conforme à la doctrine de l'État et peut s'intégrer aux règles d'urbanisme.**

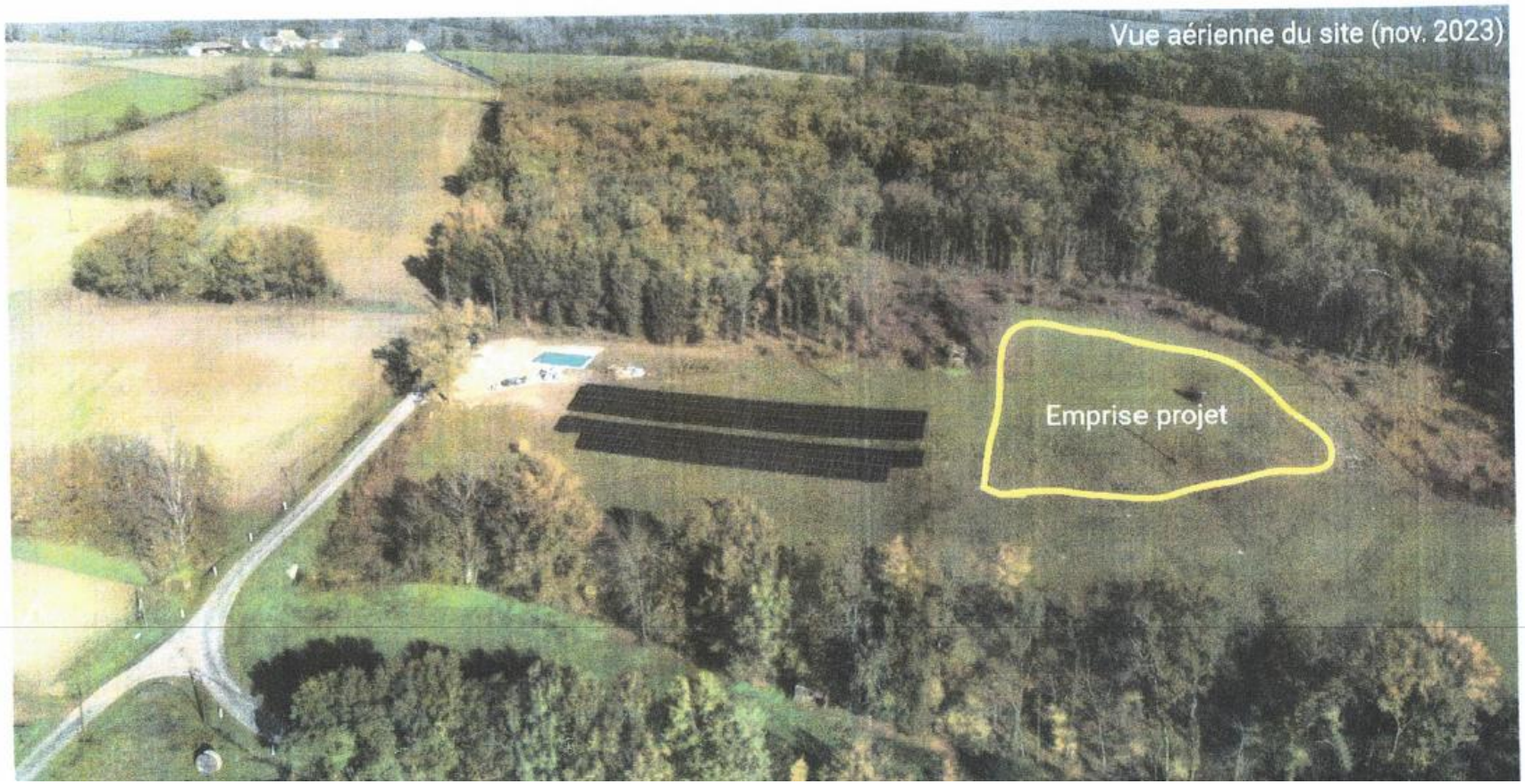

# Echanges

## Place aux questions et réponses

**Nous répondons à vos questions**
posées dans le fil de discussion

SCHÉMA DIRECTEUR DES ENERGIES DE LA DORDOGNE

# Les prochains webinaires du SDE

5 minutes

# Les prochains webinaires du SDE24

**Pensez à vous inscrire, on vous attend nombreux.ses**

Retrouvez le **lien d'inscription** dans le fil de discussion

# Merci pour votre attention

A très bientôt !

**Pour nous contacter,**

**Jérémy NORGUET**,
Chargé de Planification Energétique| SDE24
j.norguet@sde24.fr

**Margot RAT-PATRON**
Cheffe de projet | Auxilia
margot.rat-patron@auxilia-conseil.com